

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 24
Représentés : 9

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 17/09/2021

Date d'affichage : 21/09/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 27 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept septembre à 18h30 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey MICHEL – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE –

POUVOIRS :

René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Patricia PENCHENAT à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Philippe CHILARD à Mireille ESCARRAT / Bernadette BOUCQUEY à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

En raison de la crise sanitaire, l'amicale des sapeurs-pompiers n'a pu organiser de lotos cette année. Ces manifestations étant les plus grosses sources de revenus, l'association comptabilise une perte de recettes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association « amicale des sapeurs-pompiers Grimaud », une subvention d'un montant de 2 700 € (deux mille sept cents euros) pour l'exercice 2021.

N° 2021/089

SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AMICALE SAPEURS-POMPIERS GRIMAUD »

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le **- 7 OCT. 2021** BORDEREAU n° 2021/1096
ID : 083-218300424-20210927-DCM2021_089-DE

CM du 27/09/2021

N° 2021/089

SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AMICALE SAPEURS-POMPIERS GRIMAUD »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ATTRIBUER une subvention au bénéfice de l'association « amicale sapeurs-pompiers Grimaud », d'un montant de 2 700 € (deux mille sept cents euros) pour l'exercice 2021,

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADE

